



Délibération
du Comité de l'Eau et de la Biodiversité
de la Martinique

N° 2022-01

Le Président

Assemblée Plénière du 17 février 2022

Election du Président et du Vice-Président
du Comité de l'Eau et de la Biodiversité de la Martinique

L'An deux mille vingt-deux et le jeudi 17 février à 9h30 s'est tenue à l'hôtel Batelière à Schoelcher, l'assemblée plénière du Comité de l'eau et de la biodiversité de la Martinique.

Membres présents :

- M. Didier LAGUERRE, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Lydia BEAULIEU, représentant des collectivités territoriales,
- M. Olivier MARIE-REINE, représentant des collectivités territoriales,
- M. David DINAL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Eugène LARCHER, représentant des collectivités territoriales,
- M. Daniel MARIE-SAINTE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Luc JOUYE de GRANDMAISON, représentant des collectivités territoriales,
- M. Marcelin NADEAU, représentant des collectivités Territoriales,
- M. Arnaud RENE-CORAIL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile GABRIEL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Alex PAVIOT, représentant de l'agriculture,
- M. Phlipp EADIE, représentant la chambre de commerce et d'industrie
- M. Roland CATIMEL, représentant des distributeurs d'eau,
- M. Maurice MONTÉZUME, représentant des pêcheurs en eau douce,
- M. Stéphane JÉRÉMIE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Yasmina ELISABETH, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Mathilde BRASSY, personnalité qualifiée,
- M. Guillaume VISCARDI, personnalité qualifiée,
- M. Philippe QUEMART, représentant le directeur de la DEAL,
- M. Jean-Baptiste MAISONNAVE, représentant le directeur de la Mer,
- Mme Magali JULIEN, représentant le directeur de l'ARS,
- M. Fabien BARTHELAT, par visio, représentant le directeur général de l'OFB,

- M. Félix BOMPY, par visio, représentant la directrice de l'ONF Martinique,
- M. Emmanuel THOUARD, délégué de l'IFREMER Antilles,
- Mme Marie-Michelle MOREAU, représentant la Directrice du CELRL.

Membres ayant donné pouvoir :

- M. Christian PALIN à M. RENE-CORAIL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Jean-Baptiste ROTSEN à Mme BEAULIEU, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile GONIER à M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, représentant des collectivités territoriales,
- M. Fred SAMOT à M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, représentant des collectivités territoriales,
- M. le préfet à Mme Stéphanie DEPOORTER, directrice adjointe de la DEAL,
- Mme la directrice de la DAAF à Mme Stéphanie DEPOORTER, directrice adjointe de la DEAL.

Membres excusés :

- M. Hugues TOUSSAY, représentant des collectivités territoriales,
- M. André LESSUEUR, représentant des collectivités territoriales,
- M. Eric BELLEMARE, représentant des consommateurs d'eau,
- Mme Arlette VIRRASSAMY, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- M. Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX, personnalité qualifiée,
- Mme Angèle DAIRE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Anne-Lise TAILAME, personnalité qualifiée.

Membres absents :

- M. Hugues COCO, représentant de la pêche maritime,
- Mme Céline ROSE, représentant le CESECEM.

Assistait de droit :

Mme Michela ADIN – Directrice de l'Office de l'Eau – ODE.

Assistaient :

M. Axel VILLARD-MAUREL – CACEM (par visio), Mme Danielle MARIE-LOUISE CAP Nord (par visio), Mme Arielle PRIAM – CTM (par visio), M. Loïc MANGEOT – ODE (par visio), Mme Gaëlle HIÉLARD - ODE, M. Emmanuel COLLIN - ODE (par visio), M. Christophe GROS – DEAL, Mme Gwen LAUDIJOIS – DEAL (par visio), M. Jean-Michel POUTIER – DEAL, Mme Flavie FRANCIETTA – DEAL, M. Ludovic LOUIS - CAP Nord (par visio), M. TERENCE LEPEL – CTM (par visio), M. Sébastien GINTZ – prestataire de service.

Considérant le code de l'environnement et notamment les articles L. 212-1, L. 213-13, L. 213-13-1, L. 371-3 et R. 213-50 et suivants,

Considérant le décret n° 2017-401 du 27 mars 2017 relatif à la gouvernance de l'eau et de la biodiversité dans les départements d'outre-mer ;

Considérant l'arrêté du 14 avril 2017 relatif à la représentation des collectivités territoriales, des diverses catégories d'usagers, des personnes qualifiées et de l'administration de l'Etat aux comités de l'eau et de la biodiversité et à leur siège en application des articles R. 213-50 et R. 213-51 du code de l'environnement ;

Considérant la candidature des membres, le déroulement des élections et le résultat des votes comme suit :

POSTE	CANDIDATS	NOMBRE DE VOTANTS	SUFFRAGES	ELUS
Président	Olivier MARIE-REINE	20	16 voix et 4 bulletins blancs	Olivier MARIE-REINE
Vice-Président	Alex PAVIOT	20	18 voix et 2 bulletins blancs	Alex PAVIOT

Le Comité de l'Eau et de la Biodiversité,

D É C I D E

Article 1 : Monsieur Olivier MARIE-REINE est élu à la majorité absolue des votants, Président du Comité de l'Eau et de la Biodiversité de la Martinique ;

Article 2 : Monsieur Alex PAVIOT est élu à la majorité absolue des votants, Vice-Président du Comité de l'Eau et de la Biodiversité de la Martinique ;

Ainsi délibéré et adopté par l'Assemblée Plénière en sa séance du 17 février 2022.

**Le Président du
Comité de l'Eau et de la Biodiversité**

Olivier MARIE-REINE

